

s'est servi l'honorable député de Saint-Jean et Iberville (M. Demers) mais je suis convaincu que ses électeurs ne comprendront pas mieux que moi ses arguments et n'apprécieront pas l'attitude qu'il a prise sur cette question.

L'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) a repris l'argument dont s'était servi l'honorable député de la division de Sainte-Marie (M. Tarte) du temps qu'il faisait partie du cabinet. Il prétendait que les maraîchers ne pouvaient pas cultiver de primeurs en hiver et que par conséquent, il n'était pas opportun d'élever les droits. Je suis informé que les maraîchers qui sont venus en députation auprès du gouvernement répondirent à cet argument qu'ils étaient prêts à accepter un tarif à échelle mobile qui permettrait aux Américains d'expédier leurs primeurs ici pendant les mois où les maraîchers canadiens n'en produisent pas, mais qui empêcherait la concurrence étrangère pendant les autres mois de l'année. Cela modifie beaucoup la situation.

D'ailleurs, l'ex-ministre des Travaux publics (M. Tarte) ne pouvait pas, constitutionnellement, prendre une autre attitude que celle qu'il a prise alors. Sachant que la majorité des membres du cabinet était opposée à une augmentation des droits, comment aurait-il pu faire autrement? Pouvait-on s'attendre à le voir prendre la parole et dénoncer la ligne de conduite que le gouvernement avait décidé de suivre? Assurément non. Mais dès qu'il fut sorti du cabinet—et il en est sorti parce que la majorité de ses collègues ne voulaient pas accorder une protection suffisante aux industries de ce pays—il publia dans son journal un article dans lequel il répudiait les arguments qu'il avait invoqués antérieurement. Dès qu'il fut libre de parler, il exprima des opinions entièrement opposées à celles que l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) a exprimées ce soir.

D'autres, avant moi, ont relevé les remarques de l'honorable député de Brant (M. Heyd). Il est regrettable d'entendre parler sur ce ton un député qui est toujours disposé à protéger les industriels de Brantford, parce qu'ils sont ses électeurs. Il a reproché sur un ton de persiflage à l'honorable député de Peel d'avoir mis les cultivateurs en cause, et de n'avoir pas borné ses remarques aux maraîchers. Il a cité plusieurs produits agricoles qui sont protégés par le tarif, mais il ne veut pas d'augmentation de droits sur le beurre, le fromage, les œufs et autres articles que produisent les cultivateurs. N'est-ce pas vrai que les cultivateurs américains produisent plus que la nation américaine ne consomme et cependant ils jugent à propos d'imposer un droit de six cents par douzaine sur les œufs, et sur le beurre et les fromages, un droit double de celui que nous imposons sur ces articles?

Le cultivateur canadien aussi produit plus que le Canada ne consomme. En toute justice l'agriculteur canadien devrait être au

moins sur un pied d'égalité avec l'agriculteur américain. Quelle objection le gouvernement peut-il avoir à élever son tarif au niveau de celui des Etats-Unis? L'honorable député (M. Heyd) a parlé de l'avoine. Or, les tableaux des importations et des exportations font voir un état de choses assez extraordinaire. Parmi ceux qui connaissent la question, personne ne niera que les cultivateurs canadiens peuvent produire de l'avoine d'aussi bonne qualité que l'avoine américaine.

M. MORIN : Meilleure.

M. INGRAM : Je ne suis pas cultivateur et je ne puis pas parler de ces choses d'après mes connaissances personnelles, mais l'honorable député de Dorchester prétend que le Canada produit de la meilleure avoine que les Etats-Unis. Cependant, les Canadiens qui vendent de l'avoine aux Etats-Unis n'obtiennent que 30 cents par boisseau, tandis que l'avoine américaine se vend 50 cents au Canada. Je vois que nous avons exporté aux Etats-Unis 120,702 boisseaux d'avoine pour lesquels nous avons reçu \$39,062. Nous en avons importé 100,811 boisseaux que nous avons payés \$50,896. C'est-à-dire que les Américains, sur environ 100,000 boisseaux d'avoine ont réalisé \$11,844 de plus que nous sur 120,000 boisseaux.

Si notre marché était réservé aux producteurs canadiens, ces derniers, au lieu d'être obligés de payer un droit de 15 cents par boisseau sur l'avoine qu'ils vendent aux Etats-Unis, tandis que les Américains ne paient qu'un droit de 10 cents par boisseau, auraient un marché domestique beaucoup plus avantageux. Comme je l'ai dit déjà, c'est un devoir pour le gouvernement d'élever les droits sur l'avoine à 15 cents par boisseau.

Je constate ici que sur vingt-trois articles que produisent nos cultivateurs et nos maraîchers, les Américains en ont expédié au Canada pour \$3,664,261 de plus que nous n'en avons expédié aux Etats-Unis. Je dois avertir les honorables députés de la droite que je n'inclus pas dans ce calcul, le maïs, qui est admis en franchise et dont nous avons importé 6,033,898 boisseaux, d'une valeur de \$3,250,329; cela ne comprend pas non plus les importations de blé, qui s'élevaient à \$556,705. J'admets que ce blé n'a pas été importé pour la consommation, et je ne le fais pas entrer en ligne de compte.

Je remarque que cela fait sourire les représentants du Nord-Ouest et qu'ils considèrent toute l'affaire comme un incident sans importance. Cependant, en 1903 nous n'avons exporté aux Etats-Unis que 1,907 chevaux, d'une valeur de \$340,239, tandis que nous en avons importé des Etats-Unis 29,598, d'une valeur de \$790,169. Et, il y a quelques années, les députés ministériels du Nord-Ouest se plaignaient amèrement du ministre des Finances, parce qu'il ne voulait pas augmenter le prix minimum des chevaux dont l'importation est permise au Canada, ce qui